

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sandra Shaw

<https://www.cadre21.org/membres/51898dce5bbfd4b59685b4d9>

Date d'obtention : 2021-06-10 13:07:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto est utile afin de prendre en charge rapidement les victimes et les investigateurs afin d'éviter la diffusion et éviter de transférer des photos ou vidéos de pornographie juvénile, le tout dans le but de protéger et de préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime et ainsi agir de façon légale selon un protocole spécifique en collaboration avec les divers partenaires. La méthode d'intervention Sexto est un guide nous permettant de poser les bonnes actions pour les jeunes impliqués et nous permet de dresser un portrait juste de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'ai appris plusieurs informations importantes. Le processus d'intervention, les étapes à suivre, la démarche. Je serai prête et plus outillée, car avant de lire toute cette information, je me posais énormément de question sur ma façon d'intervention, ce que j'avais le droit ou non de faire, les démarches à suivre, qui contacter et quand. Maintenant, j'ai obtenu les informations et je serai en confiance de poser les bonnes actions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Première chose, j'ai appris que je ne devais jamais voir des photos concernant de la pornographie juvénile.

Je dois tenir compte de la gravité de la situation, de la victime et de l'instigateur.

Je dois protéger ma victime et agir rapidement afin de préserver son intégrité physique et psychologique

Je sais que l'école est un acteur de première ligne et que le service de police sont nos partenaires

Je sais aussi que je dois saisir les cellulaires (afin d'éviter la distribution et la redistribution de contenu)